

6-7 GEORGE V, A. 1916

par le ministère. *Soumis aux conditions ci-dessous. Charbon brut. GAILLETE-RIE, MEILLEURE QUALITE.* Prix la tonne (2,240 liv.) \$5.25.

NOISETTE LAVE. Prix la tonne (2,240 liv.) \$4.75.

Signé J. Kingham & Co.,
par J. Kingham.

Adresse commerciale, casier 320,
Victoria, C.-B.

Date..... 1913.

Jusqu'à ce que les houillères de Nanaimo puissent de nouveau nous fournir leur charbon, nous serons obligés de nous le procurer dans l'Etat de Washington. Nous vendons le charbon de Grand-Ridge. Comme les remorqueurs qui effectuent notre déchargement refusent de remorquer les chalands du Gouvernement dans le détroit de Juan de Fuca, il faudra que nous transportions notre charbon sur les chalands appartenant aux remorqueurs, et il sera demandé vingt-cinq cents (25c) de plus pour le déchargement des chalands dans les chalands du Gouvernement ou ailleurs, et il sera accordé un temps raisonnable en vue du déchargement, et en quantités de pas moins de quatre cents (400) tonnes.

J. K.

La compagnie a ensuite adressé à M. Nelson une formule modifiée de soumission, ne portant pas de date. On observera que cette prétendue soumission offre du charbon brut de Seattle à \$5.25 la tonne, ce qui est tout à fait différent de la meilleure qualité de gailleterie, pour lequel elle avait d'abord soumissionné. Il n'est que juste pour M. Nelson, je crois, de faire observer ici que, dans la lettre de M. Kingham adressée à l'auditeur général, lettre dont il y a ci-dessus une copie, et dans une lettre adressée au *Victoria Times* et publiée dans ce journal, M. Nelson a représenté que cette prétendue soumission était sa soumission originale, et qu'elle était celle qui avait été adjugée par arrêté en conseil.

L'attitude de M. Kingham me semble celle d'un homme désireux plutôt d'exprimer un grief que de vendre du charbon. M. Kingham savait, lorsqu'il a fait la déclaration à l'auditeur général, que cette prétendue soumission était sa soumission originale, qu'il n'en était pas ainsi, et que les déductions qu'il en tirait n'étaient pas justifiées.

Bien que l'arrêté en conseil lui eût adjugé l'entreprise, et malgré la vigueur et l'indignation manifestées dans sa lettre à l'auditeur général et au *Times*, il n'a pas fait le moindre effort pour faire valoir son droit d'exécuter le contrat qui lui avait été accordé. Bien qu'il sût que les commandes qui, d'après ses prétentions, auraient dû lui être accordées, étaient données à la *Kirk & Co.*, il ne s'est jamais plaint à M. Nelson, ni au ministère à Ottawa ni à l'auditeur général, comme l'aurait fait un homme qui désirerait vivement profiter de son contrat. Il savait, en août 1913, ainsi que l'indique la page 124 des témoignages, que la *Kirk & Co.* recevait \$7 la tonne. S'il avait été sincère, c'était le temps de porter plainte auprès du ministère, ou à l'auditeur général, et il aurait ainsi épargné au Gouvernement une somme considérable. Ses livres donnent une certaine explication de son attitude. Il achetait du charbon à Seattle à des prix variant de \$3.90 à \$4.15 la tonne. Le droit à payer sur le charbon était de 59 cents la tonne, et le prix du remorquage de Seattle à Victoria variait de \$4.99 à \$5.24. Il est juste de supposer, je pense, que la gailleterie de meilleure qualité lui aurait coûté \$5.24, ce qui lui aurait donné un profit d'un cent la tonne pour les ventes aux dragues.

Il a prétendu avoir conclu des arrangements spéciaux avec ses commettants de Seattle, afin d'obtenir le charbon nécessaire pour exécuter son contrat au prix de \$3.90 la tonne, ce qui lui aurait permis de réaliser un profit de 26 cents la tonne. Toutefois, d'après ses propres prétentions, cela aurait concerné du charbon brut, et ce n'était pas le charbon désiré.

Ainsi que l'indiqueront les états ci-annexés et la lettre de M. Kingham adressée à l'auditeur général, en date du 15 octobre 1915, énoncés ci-dessus, aux mois de mai et